

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 mars 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 mars 2012

Publié le 23 mars 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Rémi DETANG
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	M. Gérard DUPIRE pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MILLOT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. Michel BACHELARD
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Welience Santé - Pôle Santé et Technologies - Demande de subvention 2012**

Welience Santé et Technologies est un dispositif de transfert et de valorisation technologiques dans le domaine de la santé. Adossée à l'Institut de Recherche Santé STIC du Grand Campus, il coordonne et développe des opérations de recherches appliquées, des contrats de R&D, des prestations d'expertises, pour développer l'innovation dans les entreprises.

A l'appui de sa demande de financement, Welience présente le bilan 2011, ci-joint, dans lequel figure le projet LipSTIC, auquel Welience Santé a participé activement au montage. C'est l'un des deux projets - parmi les six projets présentés par le PRES Bourgogne Franche-Comté qui vient d'être labellisé LABEX par l'Etat. Ce projet concerne la recherche de traitements plus efficaces et mieux tolérés contre le cancer. Porté par l'INSERM, il va ainsi bénéficier d'une participation du Grand Emprunt à hauteur de 6 M€.

Par ailleurs, courant 2011, Welience Santé et Technologies a signé des contrats de prestations et de transferts de technologie avec plusieurs industriels comme Urgo, Boehringer Ingelheim, Servier, IPSEN, Pharmamar, Fournier Abbott... et pris des contacts avec Sanofi, Fabre, Crossject.

En 2012, Welience Santé et Technologies entend faire monter en puissance l'offre du pôle santé au travers notamment des actions suivantes :

- poursuivre et développer les contacts déjà établis avec les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques précitées, afin de concrétiser des collaborations ;
- suite à la fermeture du site de recherche Fournier à Daix, encourager et faciliter toutes les initiatives comme la création de spin-off ;
- établir des relations entre les porteurs de projets et les plateformes de recherche ;
- mettre en place de nouvelles collaborations avec l'offre qui s'organisera autour de Labex LipSTIC, un projet porteur de valorisation d'envergure dans les années à venir ;
- poursuivre la valorisation de l'axe santé-nutrition en collaboration avec Vitagora.

Le budget prévisionnel de l'activité pour 2012 s'établit à 80 000 € (voir annexe). Sur cette base, un plan de financement a été arrêté :

Collectivités partenaires	Montant sollicité	Participation
Région Bourgogne	40 000 €	50%
Grand Dijon	20 000 €	25%
Autofinancement	20 000 €	25%
<b>Total</b>	<b>80.000 €</b>	<b>100 %</b>

Par courrier en date du 11 janvier 2012, Welience sollicite une reconduction de la participation financière de la communauté d'agglomération dijonnaise, à hauteur de 20 000 € pour l'année 2012.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération dijonnaise a versé une subvention de fonctionnement de 25 000 € en 2009 et 2010, et de 20 000 € en 2011 au département Welience Santé et Technologies d'uB-Filiale, filiale de valorisation de la recherche et du transfert de technologies de l'Université de Bourgogne.

Il est proposé de renouveler le soutien financier à Welience Santé et Technologies, au titre de la 4ème année de fonctionnement de l'activité, à hauteur de 20 000 € pour l'exercice 2012.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention à uB-Filiale, d'un montant de 20.000 €, au titre de la quatrième année de fonctionnement du département « Welience Santé et Technologies » ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

# 6-1. Compte rendu financier de l'action (1)

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme

## Période du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2013 - SANTE

CHARGES (3)	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS (3)	Prévision	Réalisation	%
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>				<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 – Achat</b>				<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>			
prestations de services				<b>74- Subventions d'exploitation (2)</b>			
Achats matières et fournitures	600			Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
Autres fournitures				-			
<b>61 - Services extérieurs</b>				-			
Locations immobilières et immobilières				-			
Entretien et réparation				Région(s):			
Assurance				-CRB	40 000		
Documentation				-			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				Département(s):			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	52 800			-			
Publicité, publication				Commune(s):			
Déplacements, missions	19 600			-Grand Dijon	20 000		
Services bancaires, autres				-			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				Organismes sociaux ( à détailler):			
Impôts et taxes sur rémunération				-			
Autres impôts et taxes				-			
<b>64- Charges de personnel</b>				Fonds européens			
Rémunération des personnels				CNASEA (emploi aidés)			
Charges sociales				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Autres charges de personnel				-			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>							
<b>68- Dotation aux amortissements</b>				<b>78 – Reports</b>			
				ressources non utilisées d'opérations antérieures			
<b>I. Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>I. Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement	7 000			<b>Autofinancement</b>	20 000		
Frais financiers							
Autres							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL HT</b>	<b>80 000</b>			<b>TOTAL HT</b>	<b>80 000</b>		

cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. (3) Ne pas indiquer les centimes d'euros. Dons en nature)